



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF:

Nom de l'établissement : CO Pinchat

Adresse de l'établissement: Chemin charles-Polluzzi 50, 1227 Carouge Date dernière mise à jour: 12.04.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
Sous-sol	Salle de projection	Sol en fibrociment	Moyen terme	Amianté par avis d'expert
Sous-sol	Local 3 et 3b (tableau électrique)	Plaques de Bakélite	Long terme	Amianté par avis d'expert
Sous-sol	Local 3b	Cartons derrière tableau électrique	Moyen terme	Amianté par avis d'expert
Sous-sol	Local 3a : ventilation	Fibrociment - porte	Long terme	Amianté par avis d'expert
Sous-sol	Abri 1 et 2	Fourreaux de conduits de ventilation d'air en fibrociment	Long terme	Amianté par avis d'expert
Bât. de liaison Re	Local R-7	Fibrociment - porte	Long terme	Amianté par avis d'expert
Bât. de liaison Re	Local R-7 (tableau électrique) Local R-6 (mur côté couloir)	Plaques de Bakélite Plaque de Bakélite dans boîtier de télécommunication	Long terme	Amianté par avis d'expert
Bâtiment A Rez, 1er et 2ème étage	Sanitaires filles	15 Fibrociment – cloisons séparatives de cabine sanitaire	Long terme	Amianté par avis d'expert
Bâtiment B Rez, 1er et 2ème étage	Sanitaire filles et garçons	29 Fibrociment – cloisons séparatives de cabine sanitaire	Long terme	Amianté par avis d'expert
Bâtiment B 2ème étage	Placard technique proche local B2-11	Fibrociment – Plaque d'obturation de trémie en toiture	Long terme	Amianté par avis d'expert
Ensemble du bâtir	Ensemble du rez des bâtiments de liaison, A et B (intérieur et extérieur) à l'exclusion des salles de sports	Fibrociment – contre-cœur (allège)	Moyen terme	Amianté par avis d'expert

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.